

REGLES OFFICIELLES DU JEU CONCOURS
« 12 jours-cadeaux R6mas 2019 »

AUCUN ACHAT OU VERSEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN.

TOUTE PARTICIPATION EST NULLE ET NON AVENUE EN CAS D'INTERDICTION PAR LA LOI OU PAR LA RÉGLEMENTATION. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE ÂGÉS D'AU MOINS 18 ANS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION.

Ce Concours n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook, Twitter, Instagram, YouTube ou tout autre réseau social. Vos informations sont transmises à Ubisoft Inc. et non à Facebook, Twitter, Instagram, YouTube ou tout autre réseau social. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que conformément à la politique de confidentialité d'Ubisoft qui peut être consultée sur <https://legal.ubi.com/privacypolicy>.

1. **ÉLIGIBILITÉ** : Les 12 Jours Cadeaux R6mas 2019 (le « **Concours** ») est ouvert à tout résident de l'un des pays suivants âgé d'au moins 18 ans au moment de la participation : Argentine, Allemagne, Belgique, Brésil, Canada (Québec inclus), Chili, Chine, Danemark, France, Finlande, Espagne, Etats-Unis, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède (le « **Territoire** »). Les salariés, cadres et administrateurs du Sponsor ainsi que chacun(e) de leurs sociétés affiliées, filiales, titulaires de licences, de franchises, distributeurs, revendeurs, commerciaux, agences publicitaires et de promotion, et toute société associée au Concours (collectivement les « **Entités du Concours** ») ainsi que leur famille immédiate (c'est-à-dire leurs parents, conjoints, frères ou sœurs, enfants, grands-parents, beaux-parents, beaux-fils ou belles-filles et demi-frères ou demi-sœurs, ainsi que leurs conjoints respectifs et toutes les personnes vivant dans le même foyer, de la même famille ou non) ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve des lois, directives et règles applicables au niveau fédéral, national, provincial, municipal, territorial et local. Toute participation est nulle et non avenue en dehors du Territoire et en cas d'interdiction.

2. **SPONSOR** : Ubisoft Inc. situé à l'adresse suivante : 625 3rd Street San Francisco, CA, Etats-Unis.

3. **DURÉE DU CONCOURS** : Le Concours commencera à 9h00 Heure du Pacifique (« HP ») le 9 décembre 2019, et prendra fin à 18h00 HP le 24 décembre 2019.

4. **COMMENT PARTICIPER** :

Pour participer au Concours, veuillez suivre les consignes ci-dessous. Les dates et heures indiquées sont susceptibles d'être modifiées :

- Répondre à un post contenant l'Hashtag #R6Mas (un « Post-Concours ») d'un des comptes officiels suivants : Twitter (Rainbow6Game) ou Instagram (Rainbow6game_US), pendant les 12 (douze) jours de la Durée du Concours;
- Les gagnants seront sélectionnés à partir des réponses postées sous les Posts-Concours qui contiendront l'hashtag #R6Mas sur Twitter ou Instagram.

LIMITE : Aucun autre mode de participation n'est accepté. Une seule participation par personne sera acceptée. La participation au Concours n'est valable pour aucun autre événement promotionnel ou concours. En participant au Concours, chaque Participant et parent/tuteur légal du Participant, lorsque le Participant est une personne mineure dans son pays de résidence principale, (collectivement le « **Participant** » « **Joueur** » ou « **Vous** ») s'engage à accepter, à respecter et à se soumettre sans réserve aux présentes règles officielles ainsi qu'aux décisions du Sponsor, décisions qui seront définitives et exécutoires à tous égards.

Toutes les participations sont soumises à une vérification par le Sponsor. Les participations qui ne respectent pas les exigences spécifiées ci-dessous ou qui ne respectent pas les Règles Officielles contenues dans les présentes peuvent être disqualifiées. Toute tentative de participation, d'une forme différente de celle décrite aux présentes, est nulle.

Conformément aux Règles Officielles du Concours, le Sponsor déterminera à sa seule discrétion ce qui constitue une participation valide.

5. PRATIQUES INTERDITES :

Pendant le Concours, le Sponsor peut, à sa seule discrétion et sans préjudice pour ledit Participant, avertir, disqualifier ou bannir tout Participant qui, notamment mais non limitativement :

- S'inscrit au Concours via plusieurs comptes différents ;
- S'allie à d'autres Participants en vue de créer une situation de concurrence déloyale ;
- Procède à une quelconque forme de tricherie ou d'acte de piratage ;
- Ne respecte pas l'intégralité des présentes Règles Officielles ;
- Fait preuve d'un comportement qui est, de l'avis du Sponsor, illégal, nuisible, abusif, harcelant, menaçant, malveillant, diffamatoire, calomnieux, fallacieux, pornographique, pédophile, obscène, vulgaire, raciste, xénophobe, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent, contraire à la morale ou inacceptable de quelque manière que ce soit.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS :

Pour pouvoir participer, les Participants doivent répondre sous un Post-Concours posté sur les comptes Twitter et/ou Instagram Rainbow6Game. Pendant chacun des 12 (douze) jours de la Durée du Concours, 2 (deux) gagnants seront tirés au sort parmi les personnes ayant répondu à un Post-Concours durant la journée (un gagnant par jour parmi les réponses au Post-Concours publié sur Instagram et un gagnant par jour parmi les réponses au Post-Concours publié sur Twitter) (le « Gagnant », collectivement les « Gagnants »).

7. PRIX :

Seuls les prix listés ci-dessous seront attribués dans le cadre du présent Concours.

Prix : 2 Chibis (à la discrétion du Sponsor) + Blackbeard Santa Bundle

Valeur commerciale estimée (« VCE ») : 40\$ (dollars américains)

VCE TOTALE POUR TOUS LES PRIX REMIS PENDANT LE CONCOURS : 960 \$ (dollars américains)

Toutes les taxes afférentes aux Prix sont à l'unique charge du Gagnant. Les Prix ne pourront être cédés ou échangés contre de l'argent. Le Sponsor se réserve le droit de procéder aux substitutions nécessaires, dues à des circonstances indépendantes de sa volonté. Les Prix comprennent les frais d'expédition et de transport jusqu'au domicile des Gagnants, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations éligibles. Les Gagnants ne peuvent pas céder leur Prix à un tiers. Le Sponsor ne remplacera aucun Prix perdu ou volé.

Les Prix sont fournis « en l'état ». Les Participants reconnaissent que les entités de Promotion n'ont pris aucune responsabilité relative à toute garantie ou déclaration explicite ou implicite, de fait ou de droit, relative au Prix, et qu'elles n'en sont en aucun cas responsables.

En participant au Concours, les Gagnants reconnaissent que les Entités de Promotion n'ont pas pris et ne fourniront aucune assurance quelle qu'elle soit relative au Prix et que chaque Gagnant sera responsable de l'obtention et du paiement de toute assurance vie, de déplacement, automobile, accident, sur les biens ou autre forme d'assurance relative au Prix.

8. NOTIFICATION AUX GAGNANTS : Les Gagnants seront informés par l'envoi d'un message envoyé sur leur compte Twitter ou Instagram selon, envoyé à l'adresse email associée au compte Ubisoft utilisé pour participer au Concours. Le Sponsor ne saurait être tenu responsable pour toute perte, interception ou défaut de réception de la notification du Gagnant du Prix potentiel pour quelque raison que ce soit. Lorsque le Gagnant est mineur, le Sponsor pourra exiger que l'un de ses parents ou tuteur légal signe et renvoie les documents décrits dans les présentes, afin de réclamer un Prix pour le compte du gagnant mineur.

En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une participation, la participation sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé du compte utilisé pour participer. Le « titulaire agréé du compte » est défini

comme la personne physique à qui est attribuée une adresse e-mail par un fournisseur d'accès à Internet, un prestataire de service en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses e-mail pour le domaine associé à l'adresse e-mail associée au compte utilisé pour soumettre la participation.

Dans le cas où les documents ne seraient pas retournés dans les délais ou le seraient de manière incomplète, ou dans le cas où la notification de prix ne pourrait être délivrée, la disqualification du Gagnant serait prononcée et un autre gagnant potentiel serait sélectionné et notifié, si les délais le permettent.

9. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT : Le Participant déclare et garantit au Sponsor que sa participation au concours (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée par lui, (ii) n'est ni extraite d'une quelconque autre source ni distribuée ou diffusée sous un quelconque support ou format, (iii) n'est pas entrée dans le domaine public et (iv) n'est pas en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la confidentialité, les droits de publicité et tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER LE SPONSOR ET LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE ET TOUTES AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES OU AFFILIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS CONTRE L'ENSEMBLE DES PLAINTES, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DES ENTITÉS DU CONCOURS ET DES TIERS DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PRÉSENT CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT CONTRE (A) TOUTE VIOLATION DES DÉCLARATIONS SUSMENTIONNÉES, (B) TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA CONFIDENTIALITÉ, LES DROITS DE PUBLICITÉ, L'ATTEINTE À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE À LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Le Sponsor, les Entités du Concours, Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, ainsi que toute tierce partie associée ou affiliée au développement et à l'exécution du présent Concours ne sont pas responsables des problèmes de téléchargement ou de chargement de toute information relative au Concours sur ou depuis le site Internet ou de tout autre dysfonctionnement technique du matériel électronique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, du fournisseur d'accès, du matériel informatique ou du logiciel, des lignes téléphoniques, de la non-réception de toute participation envoyée par courriel au Sponsor, du fait de problèmes techniques, de trafic, d'encombrement du réseau Internet ou du site Internet ou de tout autre problème technique impactant toute participation par le biais du site Internet, notamment, tout dysfonctionnement des télécommunications ou toute communication défectueuse, perdue, retardée, incomplète, brouillée ou détournée, susceptible de limiter la possibilité d'un Participant de participer au Concours.

CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT D'UN DÉCÈS OU D'UNE BLESSURE (CONFORMÉMENT AU DROIT APPLICABLE DANS CES JURIDICTIONS), LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LE SPONSOR, LES ENTITÉS DU CONCOURS, FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE ET TOUT AUTRE TIERS ASSOCIÉ OU AFFILIÉ AU DÉVELOPPEMENT ET À L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONCOURS DE TOUTE RÉCLAMATION, DE TOUTS DOMMAGES-INTÉRÊTS, DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE ACTION (LES « RÉCLAMATIONS ») POUVANT DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN INTÉGRALITÉ OU EN PARTIE, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE : (I) TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT LE DYSFONCTIONNEMENT DE TOUT ORDINATEUR, CÂBLE, RÉSEAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE OU LOGICIEL ; (II) L'INDISPONIBILITÉ OU L'INACCESSIBILITÉ DE TOUTE TRANSMISSION OU DE TOUT SERVICE TÉLÉPHONIQUE OU INTERNET ; (III) TOUTE INTERVENTION HUMAINE NON-AUTORISÉE AU COURS DU PROCESSUS DE PARTICIPATION OU DU CONCOURS ; (IV) TOUTE ERREUR ÉLECTRONIQUE OU HUMAINE POUVANT SURVENIR AU COURS DE LA GESTION DU CONCOURS OU DU TRAITEMENT DES PARTICIPATIONS ; (V) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE CAUSÉ(E) À DES PERSONNES OU À DES BIENS, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT, AU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUX LOGICIELS DU PARTICIPANT ; (VI) TOUTE ATTEINTE AU DROIT À LA CONFIDENTIALITÉ, AU DROIT DE PUBLICITÉ, À L'IMAGE, TOUTE DIFFAMATION, TOUTE VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU TOUTE ATTEINTE AUX MARQUES DÉPOSÉES LIÉE(S) À L'INSCRIPTION D'UN PARTICIPANT ET (VII) TOUTE ACCEPTATION, UTILISATION OU PERTE DE TOUT PRIX PAR LE

PARTICIPANT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS ; PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT. **CONCERNANT LES RESIDENTS ALLEMANDS** : LA PRÉSENTE EXCLUSION NE S'APPLIQUE PAS AUX RÉCLAMATIONS À L'ENCONTRE DU SPONSOR, DE SES REPRÉSENTANTS OU DE SES PRÉPOSÉS POUR DOMMAGES-INTÉRÊTS DUS À UNE BLESSURE OU UN DÉCÈS, ET AUX RÉCLAMATIONS POUR DOMMAGES-INTÉRÊTS EN CAS D'INTENTION OU DE NÉGLIGENCE COUPABLE PAR LE SPONSOR, SES REPRÉSENTANTS OU PRÉPOSÉS.

11. CESSION DES DROITS :

Sous réserve des dispositions relatives à la collecte et au traitement des données personnelles, le fait d'accepter un Prix emporte l'autorisation du Gagnant à l'utilisation, par les Entités du Concours, de l'ensemble des éléments transmis afin de participer au Concours, notamment la vidéo, le nom, la photographie, l'image, la voix, les renseignements biographiques et l'adresse complète (collectivement appelés "les Attributs") par les Entités du Concours et ce à des fins promotionnelles et/ou publicitaires, partout au monde, et dans toutes formes de supports connus au moment du Concours ou conçus ultérieurement, sans autre compensation ni autorisation que celle-ci. Le Gagnant renonce à toutes réclamations résultant de l'utilisation desdits Attributs par les Entités du Concours.

En contrepartie de sa participation au Concours, le Participant reconnaît renoncer à l'ensemble de ses droits sur les éléments matériels soumis. La soumission d'une participation octroie au Sponsor et à ses agents le droit d'enregistrer, copier, publier, utiliser, éditer, exposer, distribuer, exécuter, commercialiser, adapter, modifier et/ou concéder toute licence ou sous-licence de ladite participation d'une quelconque façon, sur un quelconque support, sans limitation et sans compensation pour le Participant. La soumission d'une participation implique également le consentement du Participant à céder et transférer au Sponsor tout droit, titre et intérêt dans la participation, notamment, mais non limitativement, tout droit d'auteur.

12. POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE :

Les données personnelles des Participants collectées et traitées par le Sponsor seront soumises à la Charte sur le respect de la vie privée d'Ubisoft accessible à l'adresse suivante : <https://legal.ubi.com/privacypolicy>.

Les Participants acceptent que le Sponsor collecte et traite leurs données personnelles afin de leur permettre de participer au Concours et de permettre aux Gagnants de recevoir leurs Prix. Les données personnelles des Participants sont accessibles par le Sponsor, ses affiliés et sous-traitants et seront supprimées à la fin du Concours. Le traitement des données personnelles des Participants est fondé sur l'exécution du Contrat que les Participants ont conclu avec le Sponsor en acceptant le présent Règlement.

Les données personnelles des Participants peuvent être transférées vers des pays tiers à l'Union européenne, soit parce qu'ils assurent un niveau de protection adéquat reconnu par la Commission européenne soit parce que le niveau de protection est assuré par la signature des clauses contractuelles type validées par la Commission européenne (accessible [ici](#)).

Les Participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité pour toutes les données personnelles les concernant en contactant le Data Protection Officer d'Ubisoft [ici](#). S'ils estiment, après l'avoir contacté, que leurs droits sur leurs données n'ont pas été respectés, ils pourront adresser une réclamation à l'autorité compétente de leur pays.

13. DISQUALIFICATION : Le Participant convient de ne pas soumettre une Participation contenant (i) un langage, des photographies ou des vidéos dénigrants ou obscènes, (ii) de la nudité, (iii) des marques commerciales, des droits d'auteur et/ou des logos n'appartenant pas au Participant et/ou (iv) un langage, des photographies ou vidéos injurieux vis-à-vis d'un tiers et/ou susceptibles de porter atteinte à la réputation d'un tiers. Le Participant reconnaît que le Sponsor soumet expressément son acceptation de la soumission du Participant à l'acceptation par le Participant de la phrase précédente. S'il était établi que le Participant a violé ladite acceptation, le Sponsor se réserve le droit de disqualifier la soumission du Participant

Les participations déposées au nom d'une autre personne par tout individu ou toute autre entité, notamment mais non limitativement les notifications et/ou services d'inscription à des concours/loteries commerciales seront

déclarées invalides et seront disqualifiées du présent Concours. Toute participation considérée par le Sponsor, à son entière discrétion, comme ayant été déposée de la sorte sera annulée. Dans le cas où un litige relatif à l'identité de l'individu ayant déposé une participation ne pourrait être résolu à la satisfaction du Sponsor, la participation concernée sera considérée inéligible.

Le Sponsor se réserve le droit à sa seule discrétion de disqualifier tout individu surpris à falsifier la procédure de participation ou le déroulement du Concours, à agir en violation des présentes Règles Officielles ou à faire preuve d'un comportement de mauvaise foi ou perturbateur, ou cherchant à perturber ou à miner le déroulement légitime du Concours, ou à irriter, nuire à, menacer ou harceler une autre personne. Le Sponsor se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et tout autre recours à toute personne dans la limite autorisée par la loi. Aucune participation incomplète, falsifiée, générée par un programme informatique ni aucune autre participation multiple automatisée ne sera acceptée.

14. ANNULATION : Ubisoft se réserve le droit d'annuler ou de modifier le Concours si un quelconque acte de fraude ou une quelconque défaillance technique venait à nuire à l'intégrité du Concours, tel que défini par le Sponsor, à sa seule discrétion, et d'attribuer les Prix sur la base des participations éligibles enregistrées avant l'annulation.

15. LITIGES : Sauf si la loi l'interdit, le Participant convient que : (1) tous les litiges, toutes les réclamations et causes d'action découlant de ou en lien avec le présent Concours ou tout Prix attribué seront résolus individuellement, sans recourir à une action collective en justice, et qu'en participant au Concours, le Participant convient que la résolution formelle des litiges sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux situés à Los Angeles, Californie, Etats-Unis ; (2) que toute réclamation, tout jugement et toute décision seront limités aux frais remboursables réels encourus, notamment les frais associés à la participation au présent Concours, mais en aucun cas aux frais d'avocats ; et (3) sauf interdiction, le Participant ne sera en aucun cas autorisé à obtenir les dommages-intérêts indirects, punitifs et accessoires et tous autres dommages, à l'exception des frais remboursables réels, et tout droit de multiplication ou d'augmentation desdits dommages, et le Participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer de tels dommages-intérêts. Dans la mesure prévue par la loi, tout problème et toute question relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présentes Règles Officielles ou des droits et obligations du Participant et du Sponsor en lien avec le Concours seront régis par et interprétés conformément au droit américain et plus particulièrement au droit californien, sans donner effet à toute clause de choix ou de conflit de droit, qui imposerait l'application des lois d'une juridiction autre qu'une juridiction américaine et tout litige découlant de ce Concours sera, dans la mesure permise par la loi applicable, soumis aux tribunaux de Los Angeles (Etats-Unis) et tranchés par ces derniers. *Pour les résidents québécois uniquement* : Tout litige à l'égard de la conduite ou de l'organisation d'un concours publicitaire doit être adressé à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il puisse être tranché. Tout litige concernant l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie, uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à s'entendre.

16. RÈGLES OFFICIELLES, LISTE DES GAGNANTS : Pendant toute la durée du Concours, une copie des Règles Officielles peut être téléchargée à partir du site rainbow6.com.

17. DIVERS:

© 2015 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Tom Clancy's, Rainbow Six, The Soldier Icon, Ubisoft and the Ubisoft logo are registered or unregistered trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries. L'utilisation du nom, de la marque commerciale ou du lieu d'un quelconque fabricant du Prix en lien avec un quelconque des Prix n'est autorisée qu'afin de décrire ledit Prix, et ne sous-entend pas une affiliation ou un sponsoring.

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présentes règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une quelconque disposition serait jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, les présentes règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas intégrée aux présents.

LE PRÉSENT CONCOURS N'EST EN AUCUN CAS SPONSORISÉ, RECONNU OU GÉRÉ PAR, OU ASSOCIÉ A FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM, YOUTUBE OU TOUT AUTRE RESEAU SOCIAL. VOUS TRANSMETTEZ VOS INFORMATIONS AU SPONSOR ET A SES SOCIETES AFFILIEES ET NON À FACEBOOK, TWITTER, INSTAGRAM OU TOUT AUTRE RESEAU SOCIAL.

Aucun élément des présentes Règles Officielles ne sera jugé comme une exclusion ou une restriction des droits prévus par la loi du Gagnant ou du Participant en qualité de consommateur.